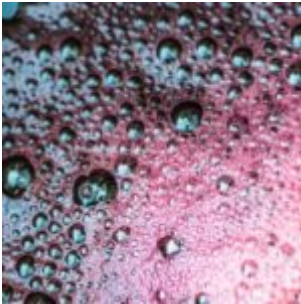


# Viticulteurs : produits utilisables en vinification bio



© 2019 Les Echos Publishing

La liste des produits ou substances pouvant être utilisés dans le cadre de la vinification en agriculture biologique a été récemment élargie. Ainsi, à certaines conditions définies par la réglementation européenne, les intrants suivants sont désormais autorisés :

- les autolysats de levures, pour la nutrition et la réhydratation des levures ;
- les levures sèches inactivées, pour la nutrition des levures et l'élevage du vin (protection et préservation de la couleur) ;
- les protéines de pommes de terre et les extraits protéiques de levure, pour la clarification et le traitement (collage) des vins ;
- le chitosane dérivé d'*Aspergillus niger*, pour la clarification et la stabilisation du vin ;
- les mannoprotéines de levures, pour la stabilisation tartrique des vins.

[Règlement 2018/1584 du 22 octobre 2018, JOUE L 264/1 du 23 octobre 2018](#)

© 2019 Les Echos Publishing